

ISOMATE®-GBM PLUS TORDEUSE DE LA VIGNE PHÉROMONE

PHÉROMONE DE CONFUSION SEXUELLE
POUR UTILISATION SUR LES RAISINS
AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

GARANTIE: Acétate de Z-9-Dodécène-1-yle 91,07 %

NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 27525 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET: 400 diffuseurs par paquet (chaque diffuseur contient 243,8 mg de phéromone pour un total de 97,5 g de phéromone par paquet)

PACIFIC BIOCONTROL CORPORATION

1831 NW Kings Blvd.

Corvallis, OR 97330 USA

Téléphone: 360-571-2247

MODE D'EMPLOI

*IL EST TRÈS IMPORTANT QUE LA ISOMATE-GBM PLUS TORDEUSE DE LA VIGNE
PHÉROMONE SOIT APPLIQUÉ TEL QU'INDIQUÉ*

Les producteurs utilisant ce produit doivent maintenir des registres détaillés des dommages encourus à l'intérieur de leur vignoble. Le dépistage précis des populations adultes est essentiel puisque le mode d'utilisation de la ISOMATE-GBM PLUS TORDEUSE DE LA VIGNE PHÉROMONE est très différent du mode d'utilisation des insecticides conventionnels à large spectre homologué pour le contrôle de la tordeuse de la vigne. La réussite du programme de lutte avec ISOMATE-GBM PLUS TORDEUSE DE LA VIGNE PHÉROMONE dépend de la discussion continue avec les experts en lutte intégrée, les conseillers horticoles et les représentants des compagnies de produits antiparasitaires.

CULTURES: Raisin.

PARASITE: Tordeuse de la vigne (*Endopiza viteana*).

DOSE D'EMPLOI: 500-1000 diffuseurs à l'hectare (200-400 diffuseurs à l'acre). Utiliser 1000 diffuseurs à l'hectare dans les vignobles à risque élevé, c'est-à-dire dans tous les vignobles adjacents à des vignobles non-traités ou à une distance de 300 mètres de raisins sauvages.

APPLICATION: Attacher le diffuseur au fil de fer de support le plus haut. Une application par saison devrait être suffisante. L'applicateur doit porter des gants lors de l'application.

PERIODE D'UTILISATION: Installer les diffuseurs avant l'émergence des papillons adultes au printemps. Les diffuseurs libèrent de la phéromone pendant une période allant jusqu'à 150 jours selon la température. Consulter votre conseiller horticole local ou un consultant en production fruitière qualifié pour déterminer la période d'application.

NOTE: ISOMATE-GBM PLUS TORDEUSE DE LA VIGNE PHÉROMONE prévient l'accouplement de la tordeuse de la vigne. Toutefois, si un grand nombre de femelles déjà fécondées de la même espèce sont présentes aux alentours du vignoble traité, le déplacement de ces femelles réduira le niveau de contrôle obtenu. Les vignobles non-traités et les plants de raisins sauvages dans un rayon de 300 mètres peuvent servir de sources de contamination pour le vignoble traité. Les mesures à prendre pour contrer ce problème sont les suivantes :

- Traitement de vignoble entier et non seulement des parties de grands blocs traités de façon conventionnelle qui servent souvent de sources de contamination de femelles fécondées.
- Traitement des vignobles représentant des sources de contamination avec la ISOMATE-GBM PLUS TORDEUSE DE LA VIGNE PHÉROMONE.
- Traitement en bordure des vignobles traités avec les phéromones avec des applications d'insecticides au moment opportun.

Des applications d'insecticides supplémentaires sont recommandées lorsque la ISOMATE-GBM PLUS TORDEUSE DE LA VIGNE PHÉROMONE est utilisée pour le contrôle d'une forte population de tordeuses de la vigne. Tous les insectes nuisibles doivent être suivis de façon à ce que des applications d'insecticides conventionnels bien synchronisées soient possibles.

ISOMATE® est une marque déposée de "Pacific Biocontrol Corporation".

PRÉCAUTIONS:

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

N'ouvrir les enveloppes de feuille d'argent que lorsque prêt à utiliser. Pendant la manipulation du produit, porter des gants et des lunettes de protection résistant aux produits chimiques. Peut causer une irritation de la peau. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Bien se laver les mains avec de l'eau et du savon après manipulation du produit et avant de manger, boire et fumer. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les porter à nouveau. Ne pas contaminer l'eau d'irrigation, les lacs, les ruisseaux et les étangs lors de l'élimination.

PREMIERS SOINS:

CONTACT AVEC LA PEAU/LÉS VÊTEMENTS: Enlever les vêtements contaminés, rincer immédiatement la peau avec beaucoup d'eau.

CONTACT AVEC LES YEUX: Tenir l'œil ouvert et rincer lentement et doucement avec de l'eau. Si nécessaire, enlever les verres de contact et continuer à rincer.

GÉNÉRAL: Consulter un médecin immédiatement s'il y a irritation, si l'irritation persiste ou est sévère. Apporter le contenant, l'étiquette ou le nom du produit et le numéro d'enregistrement selon la loi sur les produits antiparasitaires avec vous lors de la consultation médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION

Éviter la contamination des produits destinés à la consommation humaine et animale lors de l'entreposage ou l'élimination des diffuseurs utilisés ou non.

Ne pas jeter les diffuseurs, utilisés ou non, dans ou près des étendues d'eau.

ENTREPOSAGE: Entreposer les paquets de diffuseurs non-ouverts à une température inférieure à 4°C dans un endroit sec.

ÉLIMINATION: Les diffuseurs inutilisés qui ne peuvent pas être appliqués selon le mode d'emploi doivent être éliminés selon la réglementation provinciale en vigueur.

ÉLIMINATION DES RÉCIPIENTS: Les diffuseurs usagés et les enveloppes de feuille d'argent doivent être éliminés selon la réglementation provinciale en vigueur.

GÉNÉRAL: Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur l'étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner. '

~~**AVIS À L'ACHETEUR:** La garantie du détaillant se limite aux conditions mentionnées sur l'étiquette. L'acheteur assume tous les risques de dommages causés aux personnes ou aux biens du fait de l'emploi ou de la manipulation du produit et accepte celui-ci à cette condition.~~